



Lettre d'information aux élus communautaires et aux élus municipaux des Balcons du Dauphiné

Retour sur le conseil du 23 octobre 2018

Les délibérations

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

► Délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président

Pour le bon fonctionnement de l'administration communautaire, le Conseil communautaire a donné de nouvelles délégations au Président (en plus de celles données lors de la séance du 31 janvier 2017) pour la durée du mandat.

Elles portent sur :

- L'approbation des règlements portant conditions et modalités d'utilisation des différents équipements et services de la communauté de Communes et leurs modifications.

- L'approbation des conventions de mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers et leurs frais annexes (entretien des locaux, personnel) passées entre la communauté de communes d'une part et ses communes membres d'autre part ainsi que les avenants dans la limite de 10 000 €/an par compétence et par commune.

- La réforme et la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles communautaires dont la valeur unitaire n'excède pas 2 000 TTC

De plus, le Conseil communautaire a donné d'autres délégations aux membres du Bureau, à savoir :

- La passation des contrats d'assurance dans la limite de 80 K€/an par contrat, et accepter les indemnités de sinistre y afférant.

- Les adhésions et cotisations à des organismes constituées sous forme associative, poursuivant, dans la limite d'une cotisation annuelle 5 000 €.

- les conventions avec les partenaires extérieurs sans incidences financières ainsi que les avenants.

- L'allocation de gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes

- Les demandes de permis de construire, de démolir et déposer une déclaration préalable

- Et les acquisitions de tènements fonciers dans la limite de 10 000 € par parcelle, indemnité d'éviction y compris, et retirer la décision correspondante en cas d'annulation du projet d'acquisition.

FINANCES

► Budget principal – décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire a approuvé la (DM) décision modificative n° 1 du budget principal.

Elle vise notamment à prendre en considération les notifications de dotations, des bases fiscales notifiées pour 2018, à intégrer les montants définitifs des attributions de compensation et à procéder à un certain nombre de réajustements budgétaires sur la section de fonctionnement.

En section de fonctionnement elle s'équilibre entre les dépenses et les recettes pour un montant de 1 406 300,00 € et en investissement pour un montant de 858 338,00 €.

► Budget annexe ZAE Pays des Couleurs – décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire a approuvé la (DM) décision modificative n° 1 du budget annexe ZAE Pays des Couleurs. Cette DM vise à prendre en compte des ventes de terrains non prévues au moment de l'élaboration du budget principal ainsi que des travaux.

Elle ne porte que sur la section de fonctionnement et s'élève au montant de 28 000,00 €

► Budget annexe ZAE Construction et location de bâtiments – décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire a validé la décision modificative (DM) n° 1 du budget annexe ZAE construction et location de bâtiments afin de prendre en considération des dépenses et recettes de fonctionnement liées au bâtiment SOMEF. Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement au montant de 287 906.39 € et en investissement au montant de 510 550.49 €.

► Budget principal – régularisation d'inventaire (Balcons du Rhône – 2008)

Le Conseil communautaire a donné son accord pour opérer une régularisation d'inventaire correspondant à du matériel informatique acquis pour un montant de 83 527,73 € par l'ancienne communauté de communes des Balcons du Rhône qui avait fusionné avec l'Isle Crémieu.

► Attribution de compensation – prise en compte des impacts voirie, éclairage public, GEMAPI, contingent incendie, subventions amicales des sapeurs-pompiers

Suite à l'approbation du rapport n°1 des charges transférées au titre de la voirie, de l'éclairage public, de la GEMAPI, du contingent incendie et des amicales de sapeurs-pompiers, le Conseil communautaire a approuvé les montants des nouvelles attributions de compensation négatives et positives des communes 2018.

► Remboursement de sinistre par le tiers responsable du dommage

Le Conseil communautaire a donné son accord pour le remboursement d'un montant de 1 677,86 € TTC par l'auteur du sinistre constaté sur le parking ViaRhôna de Morestel concernant la dégradation d'un panneau d'information touristique.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Ouverture dominicale des commerces : avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires pour l'année 2019

Le Conseil communautaire a donné son accord pour laisser à la discrétion des maires pour l'année 2019, le choix du nombre et des dates d'ouverture dominicale des commerces de détail dans une limite comprise entre 6 et 12 dimanches par an.

► Cession d'une parcelle de terrain à la société STNI – ZAE de l'Etang sur la commune de Bouvesse Quirieu

Une parcelle de 4 103 m² au prix de 59 083,20 € TTC sera cédée à la société STNI dans le cadre de son activité de maintenance en chaudronnerie.

► Cession de deux parcelles à la société SIGMA sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin

Deux parcelles d'une surface totale de 3 646 m² seront cédées au prix de 150 000 € TTC à la société Sigma Composite, fabricant de télécabines qui connaît une forte croissance nécessitant le réaménagement de l'ensemble de son site.

AMÉNAGEMENT

► Aménagement de la Voie Verte de Crémieu à Arandon - Avenant au lot n° 4 « ouvrage d'art »

Dans le cadre de l'aménagement de la Voie Verte, l'avenant portant sur des modifications techniques du lot 4 par la société AXIMUM a été accepté. Le nouveau montant de marché est de 17 529,60 € TTC soit une plus-value de 11,77%.

► Achat de terrain à Monsieur MALLIER dans le cadre de la construction de la Voie Verte des Balcons

Pour permettre la sécurisation d'une traversée de route sur le secteur de Sablonnières à Soleymieu, le Conseil communautaire approuve l'acquisition d'un terrain en zone agricole de 255 m² auprès de Monsieur MALLIER pour un montant de 500 € TTC.

► Construction de la piscine communautaire – levée de pénalités de retard pour le lot n° 2 « Gros oeuvre »

La communauté de communes accepte de lever les pénalités de retard de 8 400 € TTC appliquées à NOMBRET dans le cadre des travaux de construction de la piscine. L'entreprise a en effet déployé de gros efforts pour garantir un bon avancement des travaux durant la période hivernale.

► Avenant résiliant la convention EPORA entre la commune de Saint Chef, les Balcons du Dauphiné et l'EPORA – Quartier des Môles / Friches DREVET

La requalification du site étant achevée, le Conseil communautaire a approuvé la résiliation de la convention opérationnelle passée entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la commune de Saint-Chef et l'EPORA.

► Réalisation de la Via Rhôna sur le secteur Ouest – demande de subvention FEDER

Une subvention au titre du programme opérationnel interrégional FEDER Rhône Saône 2014-2020 pour le projet d'aménagement de la Via Rhôna sur l'Ouest du territoire des Balcons du Dauphiné va être sollicitée pour un montant de 475 638,00 €.

ENVIRONNEMENT

► Lancement d'une D.I.G. (Déclaration d'Intérêt Général) dans le cadre du plan de gestion des affluents du Haut Rhône

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les Balcons du Dauphiné ont engagé un plan de gestion des affluents du Haut-Rhône sur 7 ans. Cette action nécessite l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général dite « DIG ». Les actions visées seront la gestion des boisements de berges et le retrait des embâcles problématiques, les plantations, les petits travaux de renaturation et la lutte contre les espèces invasives (Renouée du Japon).

► Autorisation du Président de déposer une candidature dans le cadre de « Animation environnementale des territoires à enjeux – Financement de l'animation Natura 2000 du site l'Isle Crémieu pour 2019

Dans le cadre de sa mission d'animation du site Natura 2000 pour l'année 2019, portant sur 36 communes issues majoritairement du territoire Balcons du Dauphiné, le Conseil communautaire donne son accord pour une demande de candidature. Le montant de l'aide demandée s'élève à 35 744.67 €.

CULTURE

► Solstice de Brangues – remboursement de billet

Suite à un double prélèvement sur sa carte bancaire lors de l'achat de sa place pour le spectacle de Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran, un montant de 48 € sera remboursé à une spectatrice.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

► Natation scolaire – participation financière 2018 au fonctionnement des piscines de Montalieu-Vercieu et des Avenières Veyrins-Thuellin

Au titre de l'apprentissage de la natation scolaire, le Pays des Couleurs versait à la régie Vallée Bleue et à la commune des Avenières Veyrins-Thuellin une part fixe de 12 000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des équipements nautiques et une part variable correspondant aux séances de natation annulées dû aux intempéries. En 2018 au titre de l'exercice des compétences « à la carte », la communauté de communes des Balcons du Dauphiné versera 12 576 € à la régie Vallée Bleue et 12 832 € à la commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

► Transport collectif des élèves de cycle 2 des écoles du territoire vers les centres nautiques – Avenant au marché

Le Conseil communautaire approuve les modifications du marché initial concernant le transport des élèves vers les centres nautiques : il s'agit d'une part d'ajouter un prix unitaire au bordereau des prix unitaires du marché, suite à la venue de 2 classes de l'école Marie Laurencin de Tignieu-Jameyzieu à la piscine de Morestel, pour un coût aller-retour.

La seconde modification consiste à mettre à disposition un 2^{ème} véhicule qui pourrait être un minibus (dans ce cas, il serait alors appliqué le taux de 85 % au prix unitaire prévu initialement pour un autobus) en cas d'effectifs nécessitant la mise en place de deux autobus.



HABITAT / LOGEMENT

► Poursuite en 2019 du dispositif expérimental hébergement urgence relais

En attendant le Programme Local de l'Habitat qui devrait être arrêtée au 1er semestre 2019, le Conseil communautaire accepte de prolonger pour 2019 le dispositif expérimental d'hébergement d'urgence pour un budget de 36 700 €.

Ce dispositif est formalisé par cinq conventions de partenariat avec la commune de Montalieu-Vercieu, le CCAS de Montalieu-Vercieu, l'AEP (Association d'Education Populaire) aux Avenières Veyrins-Thuellin, le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin et l'ALPA (établissement Accompagnement Logement de la Porte des Alpes – Fondation Georges Boissel) pour l'accompagnement social des ménages hébergés.

► Contribution 2018 à l'ADIL (Agence d'Information sur le Logement) et élargissement du périmètre en 2019

L'ADIL a pour vocation d'offrir aux habitants de l'Isère un conseil juridique, financier et fiscal sur le logement et l'urbanisme. La communauté de communes de l'Isle Crémieu adhère à l'ADIL depuis 2010. Dans le cadre de l'exercice des compétences dit « à la carte », cette adhésion a poursuivi ses effets en 2018 avec le maintien des permanences mensuelles sur le territoire de l'Isle Crémieu moyennant une contribution de 2 682 €. Pour 2019, cette adhésion sera élargie à l'ensemble du territoire des Balcons du Dauphiné.

PETITE ENFANCE / ENFANCE

► Convention de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre des établissements d'accueil de jeunes enfants, des relais d'assistantes maternelles et des accueils collectifs de mineurs

Les Balcons du Dauphiné assurent dans le cadre de l'exercice des compétences dit « à la carte », la gestion d'accueils collectifs de mineurs sur le territoire de l'Isle Crémieu. Pour formaliser la mise à disposition de locaux communaux pour la halte-garderie itinérante « Bébébus » et pour les activités de certains accueils collectifs, des conventions seront signées entre les communes d'accueil (Frontonas, Hières-sur-Amby, Leyrieu, Optevoz, Saint-Romain-de-Jalionas, Chozeau et Crémieu) et la communauté de communes.

AUTONOMIE

► Subvention Action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées – subvention aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Dans le cadre des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, la communauté de

communes accompagne financièrement les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Au titre de l'exercice « dit à la carte » de cette action, le Conseil communautaire approuve le versement des subventions ci-dessous au titre de l'activité 2017.

SAAD activités 2017	Interventions au domicile		Formation		Subvention allouée
	Heures	Montant 0,45€/h)	Jours	Montant (40€/j)	
ADMR Montalieu	21 030	9 463,50	16	640	10 103,50
ADMR Morestel	42 202	18 990,90	37	1 480	20 470,90
ADMR Vézeronce	15 513	6 980,85	27	1 080	8 060,85
ADMR Veyrins	17 477	7 864,65	41	1 640	9 504,65
ADMR Avenières	19 449	8 752,05	23	920	9 672,05
ADMR Corbelin	12 945	5 825,25	0	0	5 825,25
Mandarine	15 791	7 105,95	46	1 840	8 945,95
Remue-Ménage	6 589	2 965,05	19	760	3 725,05
Adhap Adomni	2 455	1 104,75	7	280	1 384,75
TOTAUX	153 451	69 052,95	216	8 640	77 692,95

Informations

► Révision du SCoT

Un rappel a été fait sur les prochaines étapes de révision du SCoT. Le Conseil Syndical du SYMBORD aura lieu le 22 novembre 2018 à 18h à la Maison du Haut-Rhône Dauphinois à Crémieu pour l'arrêt du SCoT.

Il est précisé que les communes n'ont pas à délibérer sur le SCoT : ce sont les EPCI qui sont membres du syndicat mixte et pas les communes.

► Faites des Arts

Le projet « Faites des Arts 2018-2019 » concerne 39 classes, soit 905 élèves. Le dispositif concerne les élèves des classes élémentaires ainsi que les classes de 6^{ème} de la communauté de communes et consistera à faire bénéficier aux enfants d'interventions d'artistes dans les domaines de la danse contemporaine (avec la compagnie Sylvie Guillermin), de la musique avec la pratique du Human Beatbox (par l'artiste Kosh), des arts graphiques (par Clémence Gouache, illustratrice) en partenariat avec la Maison Ravier et du théâtre (avec la plateforme Locus Solus, en résidence sur notre territoire).



VOTRE AGENDA



Réunion plénière Eau et Assainissement :

mercredi 7 novembre à 18h
Maison du Territoire - Crémieu

Conférence des maires

lundi 12 novembre à 18h
mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin

Commission Enfance

mercredi 14 novembre à 18h30
Villemoirieu

Conseil communautaire

mardi 20 novembre à 18h
Maison du Haut-Rhône Dauphinois – Crémieu